Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

Sujet: Consultation sur la demande d'autorisation de construction pour la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Nom: Robert Bellefleur

Date: 2025-11-24

(Texte synthèse adressé à l'Office des Transports du Canada, le 24 septembre 2025)

Bonjour Mme Pégeot,

Présidente de l'Office des Transports du Canada

Par la présente, la Coalition des citoyens et organismes engagés pour la sécurité ferroviaire de Lac-Mégantic tient à vous signifier une fois de plus son appui à la construction d'une voie de contournement ferroviaire contournant le centre-ville de Lac- Mégantic, en autant qu'elle soit sécuritaire, la plus acceptable socialement et ayant le moins d'impact sur l'environnement, la nappe phréatique et l'accès à l'eau potable des citoyens impactés de nos municipalités voisines.

Bien que la limitation de la vitesse des trains ne soit pas de la juridiction de l'Office des transports, il vous est tout de même possible Mme Pégeot d'en recommander une meilleure régulation à CPKC et à Transports-Canada, lors du dépôt de votre décision concernant la construction de la voie de contournement de Lac-Mégantic. Mme la présidente de l'Office de Transports, il ne s'agit pas d'un précédent à soumettre à CPKC et à TC, puisqu'une limitation de vitesse à 10 milles à l'heure est déjà appliquée depuis 2013 sur une petite portion de voie ferrée actuellement en service traversant les municipalités de Lac-Mégantic et en partie celles de Nantes et de Frontenac entre les points milliaires 114,00 Div. Moosehead et 3,00 Div. Sherbrooke. Pour notre Coalition, c'est une simple question de sécurité accrue et de respect pour une population qui a subi l'une des pires tragédies ferroviaires du Canada.

Mme Pégeot, nos membres citoyens n'ont aucune prétention ni compétence en matière d'ingénierie, de géologie et d'hydrologie. Notre principale préoccupation a toujours été et demeure l'amélioration de la sécurité ferroviaire et publique dans la région de Lac-Mégantic. C'est pourquoi nous n'osons pas nous aventurer dans des hypothèses quant

au choix du tracé ou de son emplacement idéal. Cependant, plusieurs de nos membres comprennent difficilement que les experts engagés du domaine ferroviaire, les politiciens élus et les hauts fonctionnaires des ministères fédéraux et provinciaux concernés par le projet, n'aient pas réussi en 12 ans à mieux concerter les élus locaux et les populations des 3 municipalités impliquées dans le dossier. Depuis le tout début, ces dernières ne s'entendent pas et ne collaborent pas de façon harmonieuse et articulée à la réalisation de ce projet pourtant très valable, alors qu'il ne s'agit que d'un petit tracé de voie ferrée de 12.5 kilomètres seulement, en zone peu habitée. En cours de processus auraient-ils dévié de l'objectif premier de ce projet qui se voulait en être un de guérison sociale post-tragédie plutôt que de division sociale soutenue?

En terminant Mme Pégeot, voilà les arguments qui nous incitent à vous recommander l'acceptation rapide de la construction d'une voie de contournement ferroviaire sécuritaire, la plus acceptable socialement et ayant le moins d'impact sur l'environnement, la nappe phréatique et l'accès à l'eau potable des citoyens des municipalités de Nantes, Lac-Mégantic et Frontenac.

Sincèrement

Robert Bellefleur

Porte-parole de la Coalition des citoyens et organismes engagé pour la sécurité ferroviaire de Lac-Mégantic